



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix septembre à dix-huit heures dix, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : -3 septembre 2024

Membres présents

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme VIALLE Anne-Marie, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. CHORDA Marco, M. SAUSSAC Cyril, M. GIRARD Christian.

Membres absents :

- ✓ M. BARTHELEMY Olivier pouvoir à M. CONDEMINE Jérôme,
- ✓ Mme RATELADE Valérie pouvoir à Mme BARTIN Marie-Elisabeth
- ✓ Mme BURIAS Céline pouvoir à M. MAGNOUX André
- ✓ Mme GIANGRECO-BROC Malory pouvoir à M. SAUSSAC Cyril
- ✓ M. DA SILVA Carlos pour à Mme VIALLE Anne-Marie,
- ✓ Mme HANZEL Marie-Josée
- ✓ M. FAURE Fabrice

Secrétaire : Madame DE VASCONCELOS Stéphanie

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents 8

Votants 13

30_24 ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par le Service de Gestion Comptable de RIOM, pour lequel il a été demandé l'admission en non-valeur des titres émis au cours des exercices 2022

et 2023 pour une somme globale de 56 euros. Ces titres correspondent principalement à de la cantine et garderie et restent inférieurs au seuil de poursuite.

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité.

ADMET en non-valeur les titres de recettes référencés sur l'état ci-joint pour un montant de 56 €.

PRECISE que les crédits budgétaires seront prévus sur le budget principal de 2024.

Au registre sont les signatures
A Malintrat, 27 septembre 2024
Le Maire, André MAGNOUX



Certifié exécutoire le :

Publié le :